

Abstract: Modern scholars discuss the foundation of cults in human terms, often through the opposition of public and private, city and individual. The Greeks themselves could also speak in this way, but they often represented cult institution as something initiated by a god. This is particularly noticeable in mythologising accounts of ancient foundations, but many literary and epigraphical sources also place a particular emphasis on the divine input. The typical pattern does not differ radically between public and 'private' cult (though we may note that the latter category includes various different groups). In public, *polis*-funded cults as well as other types, an individual (not necessarily a citizen) often served as the cult introducer, the point of initial contact with the deity; the introduction is then sanctioned by an oracle (a recognised divine authority) and finally it is officially incorporated into the religious structures of the *polis*. There is a delicate balance between the authority of the city and that of the oracle, each respecting the other, as the city attempts to regulate and contain the unpredictability of the divine.

Résumé : Les chercheurs modernes discutent de la fondation des cultes en termes humains, souvent en opposant le public et le privé, la cité et l'individu. Les Grecs eux-mêmes pouvaient également parler de cette manière, mais ils représentaient souvent l'institution du culte comme quelque chose d'initié par un dieu. C'est particulièrement visible dans les récits mythiques des fondations antiques, mais de nombreuses sources littéraires et épigraphiques mettent également l'accent sur l'apport divin. Le modèle typique ne distingue pas radicalement culte public et culte « privé » (bien que cette dernière catégorie inclue différents groupes). Dans les cultes publics, financés par la *polis*, ainsi que dans d'autres types de cultes, un individu (pas nécessairement un citoyen) servait souvent d'introducteur du culte, de point de contact initial avec la divinité ; l'introduction est ensuite sanctionnée par un oracle (une autorité divine reconnue) et, enfin, elle est officiellement incorporée dans les structures religieuses de la *polis*. Il existe un équilibre délicat entre l'autorité de la cité et celle de l'oracle, chacun respectant l'autre, tandis que la cité tente de réguler et de contenir l'imprévisibilité de la divinité.